

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LORIOT, Maire.

Présents : 14

Mmes BIZERAY, BOUHOURS, BUROT, LE BRAS, LOISEAU, MARC.

Mrs AUGEREAU, BERTOLINO, CATANZARO, CHARBONNIER, FRÈRE, HAMEL, LORIOT, ROY.

Absents excusés avec pouvoir : 7

Madame HUET a donné pouvoir à Monsieur LORIOT

Madame MONTIGNY-FRAPY a donné pouvoir à Monsieur FRERE

Madame PLOT a donné pouvoir à Monsieur HAMEL

Madame SALÉ a donné pouvoir à Madame LE BRAS

Monsieur FLASQUIN a donné pouvoir à Madame MARC

Monsieur LUDOVIC a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER

Monsieur PLOT a donné pouvoir à Madame BUROT

Absents excusés : 2

Madame MARIE, Monsieur CHOLLET.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur FRERE a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2021
- Tirage au sort Jurés d'assises
- Etude vente immeuble : local commercial
- Illumination de Noël : location
- Prolongation location immeuble
- Affaires diverses
 - * Compte rendu des commissions
 - * SIVOM de l'Antonnière
 - * Le Mans Métropole
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2021

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 19 mai 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité l'adopte.

Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être procédé au tirage au sort, sur la liste électorale, de six personnes appelées à figurer éventuellement sur la liste des Jurés d'Assises pour l'année 2022.

Le tirage au sort effectué par les conseillers municipaux a donné le résultat suivant :

1-N°936 : RAVENEL Michèle

2-N°388 : BELLION Liliane

3-N 845 : FLAMBRY Gaëlle

4-N°637 : LANGEVIN Mickaël

5-N°731 : PIETTE Nicolas

6-N°773 : MAUFAY Jocelyne

Vente immobilière : local commercial

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'achat d'un immeuble de type local commercial appartenant à la commune de La Milesse, situé 3, Place de l'Europe. Ce local commercial est intégré dans une copropriété, constitue le lot n°1. (cadastré pour partie section AA n°251).

L'offre d'achat est de 160 000 € (cent soixante mille euros) net vendeur.

Monsieur Le Maire n'ayant pas réussi à joindre le représentant de France Domaine pour une évaluation plus approfondie, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reporter cette délibération lors de la séance du mois de septembre prochain.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le report de cette délibération.

Illuminations de Noël : locations

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame Anita BUROT, adjointe au maire et Madame Agnès MARC, conseillère municipale, membres de la commission animation.

Madame MARC présente au Conseil Municipal les tarifs relatifs à la location d'illuminations de Noël prévues pour la fin de l'année 2021.

Un comparatif a été établi concernant le coût d'illuminations en cas d'achat en prenant en considération le temps de pose par les agents des services techniques et les locations de nacelle.

Dans le contrat de location, certaines sociétés proposent différents critères d'intervention en cas de panne des décorations louées. La société que souhaite retenir la commission avec l'accord du conseil municipal interviendra directement sur les décorations louées, les agents de la commune n'auront pas à intervenir.

La commission a étudié différents modèles de décorations notamment le coût de décorations de Noël en bois, le coût est élevé à ce jour. Mais cette idée reste à étudier dans les prochaines années.

Après débat, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la proposition de la commission et de retenir l'entreprise Plein Ciel d'Evron (53) avec des illuminations « BLACHERE » pour un montant de location de 11 150,97 € HT par an sur une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de louer des illuminations de Noël pour une durée de trois ans à la société Plein Ciel d'Evron pour un montant de 11 150,97 € HT par an.
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette location et prendre toutes dispositions pour l'application de cette décision.

Prolongation location immeuble : 9, rue de Sillé

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu Madame GRIFFATON, locataire de l'immeuble situé 9, rue de Sillé.

Pour rappel, Madame GRIFFATON a bénéficié d'une prolongation de location jusqu'au 31 août 2021.

Madame GRIFFATON souhaiterait à nouveau prolonger cette location jusqu'au 31 mars 2022.

Monsieur Le Maire propose à ses collègues de donner leur accord et de prolonger ladite location jusqu'au 31 mars 2022. En cas de départ de Madame GRIFFATON avant la date du 31 mars 2022, Madame GRIFFATON devra donner un préavis d'un mois.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accorder la location de l'immeuble situé commune de La Milesse, 9, rue de Sillé jusqu'au 31 mars 2022 à Madame GRIFFATON.
- Demande un préavis d'un mois à Madame GRIFFATON en cas de départ avant le 31 mars 2022.
- Décide que le montant du loyer mensuel reste inchangé à savoir 600 €/mois (six cent euros).

- Décide que toutes les clauses relatives au bail signé le 17 août 2020 et l'avenant signé le 29 janvier 2021 restent inchangées et demeurent exécutoires.

- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette location et prendre toute décision attachée à cette location.

Demande de gratuité salle Centre François Rabelais : soirée « foire aux vins »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande écrite de Monsieur et Madame MONTIEGE, gérant du « Coccimarket » de La Milesse souhaitant bénéficier de la gratuité de la grande salle et de la cuisine du Centre François Rabelais dans le cadre de l'organisation d'une soirée « foire aux vins » le vendredi 17 septembre 2021.

Après débat, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 1 abstention,

- Décide de louer la grande salle et la cuisine du Centre François Rabelais à Monsieur et Madame MONTIEGE, gérants du Coccimarket, au prix de 150 €. Le Conseil Municipal souhaite appliquer un tarif pour financer les frais annexes (électricité, eau, personnel, etc..) et garder une équité entre les différents loueurs de la salle.

- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette décision et prendre toute décision concernant cette location.

Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine - Demande de subvention

Le lave-vaisselle du restaurant scolaire est obsolète et fonctionne de moins en moins bien.

Lors du vote du budget primitif 2021, le Conseil Municipal a voté des crédits pour l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle.

Plusieurs devis ont été sollicités auprès de trois sociétés.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter le lave-vaisselle auprès de la société Quiétalis de Saint-Saturnin pour un montant de 14 650 € HT (avec adoucisseur).

Monsieur Le Maire propose l'achat de ce lave-vaisselle en raison de ces particularités permettant d'adapter les conditions de travail des agents, notamment en terme de posture.

Ce lave-vaisselle est équipé :

- d'un capot automatisé, l'ouverture et la fermeture du capot sont automatisées évitant aux agents de lever et descendre le capot avant et après chaque lavage de casier.
- de deux tables (une d'entrée et une de sortie) avec rouleaux, une fois le casier posé sur la table d'entrée, l'agent n'a plus à le soulever pour le mettre sous le lave-vaisselle, les manipulations pour soulever et poser les casiers sont réduites.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour l'acquisition de ce matériel et l'autoriser à solliciter d'éventuelles subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide l'achat du lave-vaisselle auprès de la société Quiétalis pour un montant de 14 650 € HT .

- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour :

- Solliciter des subventions auprès de tous organismes et collectivités.
- Signer tous documents et prendre toute décision relative à cet achat.

Budget et finances : information

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal :

- sur la correction du coefficient correcteur 2021 transmis par le service de la DDFIP 72. Cette correction entraîne l'augmentation du reversement par la commune.

- la parution du Journal Officiel donnant les attributions au titre des dotations versées par l'Etat selon l'article 1613-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une augmentation des dotations du montant des dotations par rapport à celles votées a été constatée.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte.

* **Commission Vie Scolaire - Vie Associative – Animation – Communication : Anita BUROT**

Vie scolaire

Le conseil d'école de l'école élémentaire s'est déroulé le mardi 22 juin, celui de l'école maternelle se déroulera le jeudi 24 juin.

Une institutrice de l'école élémentaire part en retraite, le directeur de l'école maternelle et une institutrice font également valoir leur droit à la retraite.

Des bons d'achat leurs seront offerts lors de leur départ.

Une réunion de la commission vie scolaire se déroulera le 12 juillet à 18 h.

Animation

Un concert sera donné le 4 juillet prochain sur le marché, l'association En Chantant organisatrice de cette manifestation se charge des formalités, cette manifestation reste sous sa responsabilité.

Le Conseil Municipal ayant délibéré favorablement à la location de décorations de Noël, une animation sera proposée avec un marché de Noël à la clé.

La commission Animation se réunira à l'automne.

Communication

Le bulletin municipal portera principalement sur le budget.

Vie associative

Une réunion avec l'ensemble des associations communales est prévue au mois de septembre prochain.

Commission Economie – Informatique - Urbanisme : Jean-Luc CATANZARO

Economie

La pépinière d'entreprises : suite à une réunion de présentation, les modifications sollicitées ont été apportées (entrée et sortie des camions notamment). L'appel d'offres se déroulera vers le mois de septembre 2022.

Selon la situation sanitaire, une présentation du Club Entreprises de la zone nord sera organisée au cours du 3^{ème} ou 4^{ème} trimestre 2021 aux entreprises milessoises.

Informatique

Les travaux de tranchée pour apporter la fibre à l'école maternelle seront réalisés au mois de juillet prochain. Concernant les bâtiments du CFR et de la Salle Doisneau, ces travaux sont à programmer par Orange.

Commission Santé, Vie Sociale : Elise LE BRAS

La commission continue de rencontrer les professionnels de santé, la commission rencontrera les infirmiers ce jeudi 24 juin 2021.

Une annonce est en cours d'élaboration afin d'être distribuée aux étudiants du secteur médicale et paramédicale.

Une société propose de trouver des médecins venant de l'étranger. Un contrat est proposé pour un coût de 9 000 €.

Une réflexion est à apporter sur ce type de contrat, une discussion pourra être prévue sur ce sujet lors d'une prochaine réunion.

Commission Travaux : Dany FRÈRE

Espaces verts

La tonte, le broyage et l'égagage sont en cours. Les agents passent beaucoup de temps avec la tonte et à enlever l'herbe qui pousse sans arrêt au vu de la pluviométrie actuelle.

Les agents commencent à nettoyer les trottoirs.

Vu les vents forts et orages de ces derniers jours, l'égagage d'arbres ayant des branches fragilisées a été sollicitée.

Le coût de ces travaux supplémentaire est de 1 200 € HT.

Service technique

Stade : la dalle béton pour poser le bungalow sera réalisée dans les prochains jours.

Pour rappel, la réunion du 28 juin à 18h30 permettra aux riverains de la rue de Sillé et de la Ruelle du Bourg de prendre connaissance du projet et de donner leur avis.

Maison 9, rue de Sillé, une troisième étude sera sollicitée.

Monsieur BERTOLINO : cours d'école : une réunion est organisée le 5 juillet 2021 entre le comité de pilotage et Madame DUTHEIL de Paysage Concept.

SIVOM de l'Antonnière

Le forum des Associations se déroulera le 4 septembre prochain.

Pour rappel, le centre social EIRA organise :

- Les galets de l'Antonnière
- Une exposition publique en extérieur « Moi et mon rapport à l'autre » sur la commune de La Milesse du 8 au 22 juillet prochain.

Une réunion du bureau du SIVOM est prévue le jeudi 24 juin.

Le Mans Métropole :

Monsieur Le Maire informe ses collègues de la réunion qui s'est déroulée à la Préfecture concernant le décalage des autorisations de permis d'aménager et permis de construire en raison de la conformité du réseau assainissement et en attente de schéma directeur d'assainissement.

Une borne à incendie sera installée par la rue du Pont Morand.

A la rentrée, le pacte de gouvernance sera présenté au conseil municipal.

Des documents relatifs à la modification du PLUI du Mans Métropole (OAP) ont été transmis par mail, Monsieur Le Maire rappelle que suite aux propositions faites par les services urbanismes du Mans Métropole, des modifications ont été apportées et validées en comité des élus.

Bureaux des élections départementales et régionales du 27 juin 2021

L'ensemble des élus a reçu par mail le tableau du bureau des élections.

Affaires diverses

*** Organisation journée citoyenne**

Pour rappel, cette journée se déroulera le samedi 3 juillet prochain de 8h30 à 12 h. Cette journée sera consacrée principalement au nettoyage des chemins piétonniers, de la place de l'Europe et rue de la Gare.

Des affiches ont été posées à différents endroits de la commune, place du marché, chez les commerçants et aux établissements scolaires notamment.

Madame LOISEAU informe ses collègues qu'une famille de 4 personnes se retrouve sans logement au 1^{er} août 2021, si certains ont connaissance d'une location, qu'ils l'informent ou prennent contact avec la famille.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 15 septembre à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur Le Maire lève la séance à 20h30.